Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20261002-26_07_131-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
séance du 30/09/2026

Date de la convocation
24/09/2026

L' an 2026, le 30 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
24/09/2026

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, MALABOEUF Florence, MARTINET Solange, PEDRONO Rozenn, PERON Carinne, PERRÉ Corinne, ROUSSEAUX Lydia, MM : BRUNEL Philippe, CHARLO Romain, FAUCHEUX Jean-Luc, GUIHUR Damien, GUILLAUME Samuel, HEURTEBIS Bruno, LE COZ Eric

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

Absent(s) ayant donné procuration : Mme GABOREL Nadine à Mme AMIOT Marie-Noëlle, M. NOEL Valentin à Mme PERRÉ Corinne
Absent(s) : M. CONNAN Anthony

Secrétaire de séance : M. CHARLO Romain

Réf : 26-07-131

Objet : LOTISSEMENT LE CLOS DES PRÉS - CESSION DU LOT N°20 (JEAN)

A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Bruno HEURTEBIS, qui expose :
Un particulier non primo-accédant souhaite acquérir le lot n° 20 du lotissement communal « Le Clos des Prés ». Ce lot, cadastré en section ZN n°631 a une contenance de 438 m². Le prix de vente hors taxe du lot est de dix-sept mille six cent vingt euros et soixante quatorze cents (17 620,74 € HT), la TVA sur marge étant de deux mille quatre-vingt neuf euros et vingt-six cents (2 089,26 €), le prix de vente TTC est donc de dix neuf mille sept cent dix euros zéro cent (19 710,00 € TTC), soit 45,00 € TTC le m².
M. Bruno HEURTEBIS précise que la valeur vénale établie par le pôle d'évaluation domaniale (Direction des Finances Publiques) en date du 4 décembre 2023, est de 14 892 € HT, valeur assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de céder le lot n° 20 du lotissement « Le Clos des Prés », cadastré en section ZN n°631, d'une superficie de 438 m², à M. Christophe JEAN, domicilié au n°2, Petit Kerpichon à Plumelin (56500) ;
- Dit que le prix de vente du lot est de quarante cinq euros TTC

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20261002-26_07_131-DE

- (45,00 € TTC) le m², soit un prix total de dix neuf mille sept cent dix euros et zéro cent (19 710,00 € TTC, les frais d'acte en sus étant à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en l'étude de Maître DREAN-GUIGNARD, notaire à Plumelec, ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

Mairie de COËTQUIDAN
56 (Morbihan)